

## **L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE.**

### **Maillon stratégique à renforcer pour le Groupe d'appui à la protection de l'enfance**

**« L'observatoire départemental de la protection de l'enfance », dernière fiche du groupe d'appui à la protection de l'enfance, vient de paraître. Cette publication émet une série de recommandations afin d'améliorer les missions, la composition et le fonctionnement global de cet outil stratégique dans la définition et le suivi des politiques publiques locales de protection de l'enfance.**

Présidé par la CNAPE et composé d'une trentaine de membres, le groupe d'appui a été créé pour favoriser la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance sur les territoires.

Fruit de ses réflexions et de son expertise, il publie aujourd'hui des recommandations pour une mise en place effective et efficace de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) dans chaque territoire.

Au-delà de la collecte des données, l'ODPE joue un véritable rôle d'analyse et d'animation du réseau partenarial de protection de l'enfance dans le territoire. Il est donc primordial d'associer un maximum d'acteurs dans sa démarche et de les mettre en lien pour que l'observation soit la plus complète possible.

L'ODPE doit être un réel outil de prospective au service de la protection de l'enfance dans chaque département, notamment dans le cadre du schéma départemental.

#### **CONTACT**

**Marie-Charlotte Lannière**

Responsable de la communication

01 45 83 07 00

mc.lanniere@cnape.fr

#### **À propos de la CNAPE**

Depuis près de 70 ans, la CNAPE, fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au cœur des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner dans l'ensemble des difficultés qu'il peut rencontrer. Dans le champ de la justice des mineurs, la CNAPE représente plus des trois quarts des centres éducatifs fermés (CEF) et la moitié des centres éducatifs renforcés (CER) associatifs.

Reconnue d'utilité publique depuis 1982, la CNAPE est un partenaire national essentiel pour les décideurs publics, les magistrats, les élus, les responsables économiques, et est une référence incontournable dans l'élaboration des politiques sociales.